

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/06/20 A 20 H 00

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUTIER Marc, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 04/06/20**

**Présents :** GAUTIER Marc - Sylvène ALLARD - Patrice SAULE - Catherine VARVAT – Pascal SERVAIS - Frédéric CALVAIRE - Catherine AUGER- BOUTEILLER Florian - GUMUCHIAN Sophie - HOURIEZ Gérard - MOREL Patrick - THIEBAUT Peggy - VICHERD-BIROUILLE Alexandre

**Excusé :** Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE)

**Absent :** Daniel MOLLARD

**Secrétaire de séance :** Catherine AUGER

**Quorum atteint** (13 présents et 1 pouvoir)

**Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 13/05/20.**

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

## DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE – Délégations consenties au maire par le conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 100 000 € H.T.** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, **lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L 2122-23 du CGCT).

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **2 000 € par sinistre** ;

Vote                      Pour : 14 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués de la commune auprès des organismes extérieurs (hors TE 38)**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres du Conseil Municipal aux divers syndicats et organismes extérieurs, comme suit :

***SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE, sont nommés :***

En qualité de délégué titulaire :                      Marc GAUTIER  
En qualité de délégué suppléant :                      Pascal SERVAIS

***SIVG (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU GUIERS), sont nommés :***

En qualité de délégués titulaires :                      Catherine VARVAT et Catherine AUGER  
En qualité de délégués suppléants :                      Peggy THIEBAUT et Kevin O'ROURKE

***EPFL 73 (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE), sont nommés :***

En qualité de délégué titulaire :                      Frédéric CALVAIRE  
En qualité de délégué suppléant :                      Patrick MOREL

***AADEC (ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREMONTS EN CHARTREUSE), sont désignés :***

En qualité de représentants :                      Sylvène ALLARD, Florian BOUTEILLER et Frédéric CALVAIRE

***OFFICE DE TOURISME COEUR DE CHARTREUSE, sont désignés :***

En qualité de représentants :                      Catherine AUGER, Sophie GUMUCHIAN et Florian BOUTEILLER

***BIBLIOTHEQUE sont désignées :***

En qualité de représentantes :                      Sylvène ALLARD et Sophie GUMUCHIAN

***COFOR (ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES), est désigné :***

En qualité de représentant :                      Patrice SAULE

Vote                      Pour : 14 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués représentant la commune au Territoire d'Energie Isère (TE 38)**

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- **M SERVAIS Pascal**, délégué titulaire
- **M. VICHERD-BIROUILLE Alexandre**, délégué suppléant

du conseil municipal au sein du TE38.

Vote                      Pour : 14 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **ADMINISTRATION GENERALE – Création des groupes de travail et commissions communales / Désignation des membres**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal procède à la création des groupes de travail et commissions communales ainsi qu'à la désignation des membres en faisant partie :

### **1) Liste des commissions :**

#### **COMMISSION URBANISME**

Est nommé en qualité de Président :

Marc GAUTIER

Membres :

Catherine VARVAT, Patrick MOREL, Gérard HOURIEZ et Alexandre VICHERD-BIROUILLE

#### **COMMISSION D'ACTION SOCIALE**

Est nommée en qualité de Présidente :

Catherine VARVAT

Membres :

Catherine AUGER et Peggy THIEBAUT

### **2) Liste des groupes de travail :**

#### **AFFAIRES SCOLAIRES / PETITE ENFANCE / JEUNESSE / SPORT / LOISIRS / CULTURE**

Sylvène ALLARD, Frédéric CALVAIRE, Florian BOUTEILLER, Peggy THIEBAUT et Sophie GUMUCHIAN

#### **VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX BÂTIMENTS**

Marc GAUTIER, Patrice SAULE, Patrick MOREL et Alexandre VICHERD-BIROUILLE

#### **AGRICULTURE ET FORET**

Patrice SAULE, Alexandre VICHERD-BIROUILLE et Kevin O'ROURKE

#### **COMMUNICATION (site internet, bulletin municipal...)**

Sylvène ALLARD, Catherine AUGER, Catherine VARVAT, Sophie GUMUCHIAN et Kevin O'ROURKE

**ENVIRONNEMENT**

Catherine AUGER, Florian BOUTEILLER, Sophie GUMUCHIAN, Peggy THIEBAUT et Kevin O'ROURKE

**RELATION AVEC NOS AINES**

Catherine VARVAT et Peggy THIEBAUT

**FLEURISSEMENT / PARCS et JARDINS**

Catherine VARVAT et Florian BOUTEILLER

**ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

Catherine VARVAT, Sylvène ALLARD, Patrice SAULE, Catherine AUGER, Patrick MOREL et Pascal SERVAIS

**GESTION DES EMPLOYES MUNICIPAUX / ATELIER ET MATERIELS**

Patrice SAULE et Daniel MOLLARD

**ENTRETIEN DES CHEMINS**

Patrice SAULE, Florian BOUTEILLER, Frédéric CALVAIRE, Patrick MOREL, Sophie GUMUCHIAN, Kevin O'ROURKE et Gérard HOURIEZ

**MARCHE COMMUNAL**

Patrice SAULE, Catherine VARVAT, Peggy THIEBAUT et Gérard HOURIEZ

**RELATIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES**

Pascal SERVAIS et Sylvène ALLARD

Vote                      Pour : 14 (dont 1 pouvoir)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil



## B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
ALLARD Sylvène : 10.7 % SAULE Patrice : 10.7 % MOLLARD Daniel : 10.7 % VARVAT Catherine : 10.7 %	100 %	0 %	100 %

Vote Pour : 14 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES - Fiscalité directe locale 2020– Vote des taux**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259-COM relatif à la fiscalité locale 2020, transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il rappelle ensuite les taux d'imposition votés par le conseil pour 2019 et propose de ne pas augmenter ces taux pour 2020.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales pour 2020 comme suit :

▪ Taxe foncière / bâti	24,16 %
▪ Taxe foncière / non bâti	106,43 %

Vote Pour : 14 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstentions : 0

**QUESTIONS DIVERSES****Marché de la Création le dimanche 12/07/20 :**

Cette année, les stands seront répartis sur plusieurs endroits de la commune et un sens unique de circulation devra être mis en place dans le bourg. Il est précisé que le Groupement des Artisans devra au préalable avoir l'accord de la Préfecture de l'Isère pour l'organisation de cette manifestation compte-tenu que l'état d'urgence est toujours en place.

**Fête des Paysans et Artisans le dimanche 23/08/20 :**

Vu le contexte sanitaire actuel, l'AADEC propose que cette fête se déroule sur deux lieux différents (Le Désert à Entremont Le Vieux et le Planolet à Saint Pierre d'Entremont) afin de respecter les distances entre chaque stand et accueillir une quarantaine d'exposants au total.

M. le Maire demande donc l'avis des membres du conseil, sachant qu'une demande d'autorisation sera transmise par l'AADEC à la Préfecture. Le conseil est d'accord sur le déroulement de cette manifestation.

Fin de séance à 22 H 10.